

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 août 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 août 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Monique BALDUCHI

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 71

Etaient présents : 62 (dont 7 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) – Patrick MEGE (suppléant) - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patrick LEDOUX – Eric LYOBARD (suppléant) – Alain GRIOL (suppléant) Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Annelise FAREL - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Eliane GAUTHIER (suppléante) - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 33

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien ROUSTAN - Georges ROMEO - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONToux - Didier ROUSSELLE Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL – Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Pascal CIRER METHEL - Pierre COMBES a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Jacques NIVON - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Administration Générale – Finances - Ressources Humaines - Communication

Rapporteur : Thierry DAYRE

Administration Générale

**125-2022 Rapport d'observations définitives
de la Chambre régionale des comptes**

Vu le rapport d'observations définitives, délibéré le 11 mai 2022, par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) au cours des exercices 2017 et suivants, reçu par la CCBDP le 6 juillet 2022 ;

Vu l'article L 243-6 du Code des juridictions financières qui dispose que le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé à l'examen de la gestion de la CCBDP pour les exercices 2017 et suivants, en veillant à intégrer, autant que possible les données les plus récentes.

Le contrôle a été engagé par lettre du 20 juillet 2021, adressée à M. Thierry DAYRE, Président de la Communauté de communes depuis 2017. Il a été réalisé concomitamment à celui des comptes et de la gestion de la Commune de Nyons, ville-centre de cette intercommunalité. La communauté relève de la Trésorerie de Nyons.

Les investigations de la Chambre régionale des comptes ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- la pertinence du périmètre, la qualité de la gouvernance, les relations financières et l'articulation des compétences avec les communes membres, ainsi que les mutualisations opérées ou envisagées, s'inscrivant dans le cadre de l'enquête de la formation inter juridictions, commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes, relative à l'intercommunalité ;
- la gestion des ressources humaines et de la commande publique ;
- la qualité de l'information financière et la fiabilité des comptes ;
- la situation financière et patrimoniale.

Lors de sa séance du 17 décembre 2021, la Chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées le 11 janvier 2022 au Président de la CCBDP.

La CCBDP a répondu par écrit à ces observations provisoires dans le délai imparti. Après en avoir pris connaissance, la Chambre Régionale des Comptes a arrêté ses observations définitives le 11 mai dernier.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la CCBDP au cours des exercices 2017 et suivants, et de la tenue du débat sur la base du rapport d'observations définitives préalablement transmis.

Transmission en préfecture le : 06/09/2022
Mise en ligne le : 08/09/2022
Ampliation à : Chambre régionale des comptes
Communes membres

Le Président

Thierry DAYRE

